Fondation Jean Jaurès

International

25 ANS APRÈS LA DÉCLARATION DE PÉKIN: UN COMBAT SANS FIN POUR LES DROITS DES FEMMES?

Ghislaine Toutain

25/02/2020

Vingt-cinq ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin, fixant les objectifs à atteindre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, Ghislaine Toutain, conseillère du président de la Fondation Jean-Jaurès, revient sur les différentes conférences mondiales qui ont jalonné l'histoire des droits des femmes au niveau international et sur l'action de la Fondation dans ce domaine.

Il y a vingt-cinq ans, à Pékin, du 4 au 15 septembre 1995, s'est tenue la plus importante conférence – et la dernière jusqu'à présent – organisée par l'ONU sur les droits des femmes. C'est la France, à Paris en juillet 2020, qui va accueillir et organiser, sous l'égide de l'ONU, le forum mondial des femmes intitulé Génération Égalité, pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de cette conférence. Ce forum va permettre de mesurer sur le plan international le chemin parcouru et surtout celui qui reste à parcourir dans chaque État membre de l'ONU, pour parvenir à une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il sera précédé, comme chaque année, par la réunion, à l'ONU à New York en mars 2020, de la Commission de la condition des droits de la femme dont la soixante-quatrième session sera consacrée, elle aussi, au vingt-cinquième anniversaire de la conférence de Pékin.

Cet anniversaire est l'occasion pour la Fondation Jean-Jaurès de faire un point sur l'action menée depuis sa création en 1992 dans ce domaine sous la conduite de son président-fondateur, Pierre Mauroy, qu'il a, dans toutes les fonctions qu'il a occupées, et notamment comme Premier ministre, toujours soutenu ce combat qui lui tenait particulièrement à cœur. Le président qui lui a succédé à la Fondation, Henri Nallet, partage sans réserve ce combat pour une vraie égalité entre les femmes et les hommes.

Cette action est liée à celle de la France, notamment depuis l'accession de la gauche au pouvoir en 1981, à celles de l'Union européenne et de l'ONU.

Fondation Jean Jaurès

Retour sur l'histoire des conférences mondiales sur les femmes

Loin de nous l'idée de nier les avancées dans l'histoire (tardive) des droits des femmes en France avant 1981, qu'il s'agisse du droit de vote en 1944, de l'autorisation de la contraception en 1967 ou encore de la dépénalisation de l'avortement en 1975. Cette histoire s'inscrit dans un long et résistible mouvement d'émancipation des femmes qui a pris une dimension internationale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec la création, le 26 juin 1945, de l'Organisation des Nations unies (ONU) dont l'article 1 de la Charte se fixe comme troisième « but » de : « réaliser la coopération internationale [...] en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ». Dix ans plus tard, dans son article 157 (ex-article 119), le traité de Rome signé en 1957 instituant la Communauté économique européenne pose le principe « d'une pleine égalité entre hommes et femmes dans la vie professionnelle » et impose « l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur ».

Ces positions de principe ont eu une influence certaine sur les législations adoptées par les États membres de l'ONU et de l'Union européenne (pas tous malheureusement) au fil des années, même si, plus de soixante-dix ans après, elles ne sont toujours pas entièrement entrées dans les faits.

Rappelons ici les grandes dates qui, au niveau international, ont marqué l'histoire des femmes. Il aura fallu attendre trente ans pour que l'ONU organise à Mexico en 1975 la première conférence mondiale sur les femmes. Elle réunira cent-trente-trois gouvernements et six mille représentants d'ONG. Initiant un dialogue international sur la situation des femmes, elle célèbrera l'année internationale de la femme décrétée par l'ONU en 1972 et déterminera un plan d'action de dix ans fixant les résultats minimums devant être atteints avant 1980 qui permettraient de garantir un accès égal aux femmes dans des domaines tels que l'éducation, les opportunités d'emploi, la participation à la vie politique, les services de santé, le logement, la nutrition et le planning familial.

La deuxième conférence internationale sur les femmes, qui s'est tenue à Copenhague en 1980, a été précédée par l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 1979, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), l'un des instruments les plus puissants pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes. La conférence de Copenhague, à laquelle cent-quarante-cinq États membres ont participé, si elle a relevé certaines avancées dans la mise en œuvre du plan de Mexico, a cependant précisé trois domaines qui devaient faire l'objet d'actions nationales plus amples : l'égal accès à l'éducation, aux soins et à l'emploi. La question des stéréotypes est également posée. Un nouveau bilan est prévu à Nairobi en 1985.

Entre temps, en France, la gauche arrive au pouvoir en 1981 et Pierre Mauroy est nommé Premier ministre. Le gouvernement comprend un ministère délégué chargé des Droits des femmes avec à sa tête Yvette Roudy. Les mesures en faveur des femmes se succèdent, qu'il s'agisse du remboursement de l'IVG, de l'institution de la première journée nationale des femmes le 8 mars 1982 ou encore de la loi de 1983 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La France participera activement en 1985 à la conférence mondiale de Nairobi sur les femmes, la troisième organisée par l'ONU à laquelle devaient participer cent-cinquante-sept États membres et près de quinze mille participantes membres d'ONG. Yvette Roudy, ministre des Droits des femmes dans le gouvernement Fabius, a conduit la délégation française (dont je faisais partie en tant que parlementaire). Il s'agissait de faire le bilan de la Décennie des Nations unies pour la femme dans la recherche de l'égalité, du développement et de la paix. Le constat est sans appel : malgré quelques progrès, les objectifs fixés à Mexico n'ont pas été atteints. Les États membres présents à la conférence adoptent donc les Stratégies prospectives d'action pour l'an 2000 qu'ils s'engagent à mettre en œuvre par des mesures légales et constitutionnelles portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines de la vie sociale, dans la sphère politique et les processus de décision.

Il faudra attendre dix ans pour que se tienne la quatrième conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995. Auparavant, toutefois, en 1992, le sommet de la Terre de Rio devait affirmer que « les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable ». En décembre 1993, l'Assemblée générale de l'ONU adopta la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, premier instrument international à combattre explicitement la violence envers les femmes.

La conférence de Pékin fut une incontestable réussite : cent-quatre-vingt-neuf États membres représentés, pas moins de trente mille membres d'ONG présentes. À nouveau, même si des progrès ont été accomplis au cours des vingt années écoulées dans l'égalité entre les femmes et les hommes, il n'en reste pas moins que les femmes restent victimes d'inégalités et de discriminations. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été adoptés à l'unanimité à l'issue de la conférence (même si des divergences sont apparues sur la question de l'avortement notamment), marquant une avancée sans précédent pour les droits et l'autonomisation des femmes.

Le programme fixe des objectifs et des actions stratégiques prioritaires pour la promotion de la femme et la réalisation de l'égalité des sexes, dans douze domaines de préoccupation :

1. Lutter contre la pauvreté croissante des femmes
2. Favoriser l'égal accès à l'éducation et à la formation
3. Favoriser l'égal accès aux soins et aux services sanitaires
4. Lutter contre la violence à l'égard des femmes
5. Combattre les effets des conflits armés sur les femmes
6. Promouvoir l'égalité au sein des structures et des politiques économiques, l'égal accès à toutes les formes d'activité de production et aux ressources
7. Encourager le partage du pouvoir et la prise de décision
8. Promouvoir les mécanismes de promotion de la femme
9. Assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et les carences de la promotion et de la protection de ces droits
10. Lutter contre l'image stéréotypée de la femme et l'inégalité d'accès et de participation des femmes dans la communication (notamment les médias)
11. Favoriser l'égal accès à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement
12. Abolir la discrimination à l'égard des petites filles et les violations de leurs droits fondamentaux

La Déclaration et le programme d'action constituent une avancée majeure pour les droits des femmes au niveau mondial, reconnaissant leur universalité et introduisant notamment une définition du terme « genre » qui entend substituer comme concept le genre au sexe.

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de cinquième conférence mondiale. Y en aura-t-il une un jour ? En attendant, la conférence de Pékin a uniquement été suivie d'une série d'évaluations tous les cinq ans dont la dernière en mars et juillet prochains.

L'action de la Fondation dans ce contexte ou une histoire des droits des femmes

Un réseau d'expertes

La Fondation Jean-Jaurès est créée en 1992 par Pierre Mauroy. Elle ne sera pas en mesure d'être présente à la conférence de Pékin et à son premier anniversaire quinquennal en 2000. C'est pourtant cette année-là que la jeune fondation engage vraiment, sous ma responsabilité, son action pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette action a consisté notamment à organiser, chaque année, un ou plusieurs séminaires de réflexion sur la

nécessaire émergence d'une société française, européenne et mondiale démocratique, solidaire et paritaire. Si certains séminaires ont été placés sous le sigle « Femmes d'Europe entre elles », ils ont en réalité porté, au fil des années, sur la situation des femmes en France, au sein de l'Union européenne et dans le monde. Ils ont été montés le plus souvent en partenariat avec les grandes associations féministes comme la Coordination française pour le Lobby européen des femmes (CLEF) et le Planning familial ainsi que les fondations et partis amis comme la Fondation européenne d'études progressistes (FEPS) et le PSE-Femmes.

Toutes les grandes questions liées à la situation – le plus souvent inégalitaire – des femmes dans la société ont été abordées : la formation, l'emploi, l'autonomie, la sphère politique, les droits sexuels et reproductifs, la pauvreté, la guerre, les violences, le climat, la laïcité, l'espace public.

Ces séminaires et colloques ont réuni un réseau d'expertes, de responsables d'associations, de juristes, d'universitaires, de chercheuses et de responsables politiques françaises et européennes notamment, mais aussi américaines, de haut niveau qui ont participé régulièrement à ces travaux. Chaque séminaire a fait l'objet d'un rapport ou d'une note électronique publiés sur le site de la Fondation. La compilation de ces textes constitue une véritable histoire des luttes des femmes pour leurs droits au cours des vingt dernières années.

Au niveau national

Si la plupart des séminaires ont eu une dimension européenne, un certain nombre d'entre eux a concerné spécifiquement la situation des femmes en France. Ainsi, le premier séminaire qui s'est tenu en avril 2000 avait pour thème « Demain la parité professionnelle ? », comme un clin d'œil aux inégalités persistantes qui touchaient – et touchent encore – les Françaises dans l'emploi, alors que la loi sur la parité dans la sphère politique allait être votée en France en juin de la même année et que se profilait la loi de 2001 renforçant les droits des femmes dans l'entreprise. La question de la parité en politique, malgré la loi de 2000, a été abordée en 2006 à l'approche de l'élection présidentielle de 2007, alors que la candidature d'une femme, Ségolène Royal, avait conduit certains à s'interroger sur « Qui va garder les enfants en France ? ».

La crise économique et financière mondiale de 2008 a reposé en 2009 et 2010 la question de l'emploi et du chômage des femmes reparti à la hausse après une accalmie. En 2012, nous organisions un séminaire qui a analysé la situation spécifique des Françaises dans l'ensemble de la vie sociale à l'approche de l'élection présidentielle de mai. Après l'élection de François Hollande, des « Propositions pour l'égalité » dans tous les domaines ont été envoyées au Premier ministre Jean-Marc Ayrault, alors que le taux de chômage des femmes et leur taux d'emploi à temps partiel

augmentaient.

Le 20 octobre 2016, un séminaire a été organisé avec le ministère des droits des femmes en présence de la ministre, Laurence Rossignol, et ouvert par le président de la Fondation Jean-Jaurès, Henri Nallet, sur la question controversée – et en pleine actualité – de la laïcité et des droits des femmes, thème français s'il en est. Enfin, la question des violences sexuelles et sexistes au travail a fait l'objet d'un colloque en novembre 2018, auquel participait la secrétaire d'État aux Droits des femmes, Marlène Schiappa.

Au niveau européen

Les séminaires qui se sont déroulés en 2003, 2004 et 2005 ont permis de réunir les Européennes de l'Est qui ont rejoint l'Union européenne en mai 2004 et celles de l'Ouest, au moment où s'ouvrait une nouvelle page de l'histoire de l'Union européenne. Bien qu'ayant été séparées par soixante-dix ans d'histoire et d'expériences différentes, il est apparu que ce qui les rapprochait l'emportait largement sur ce qui les différenciait et que les 260 millions de femmes que compte désormais l'UE étaient liées par un destin commun. La troisième rencontre entre femmes d'Europe que la Fondation Jean-Jaurès et la CLEF ont organisé à Paris le 2 avril 2005 sur le thème « Quelles bonnes pratiques pour l'égalité et la parité en Europe? » devait également faire un compte rendu complet du dixième anniversaire de la conférence de Pékin.

La crise économique de 2008 et ses conséquences sur la situation des femmes premières victimes du chômage et de fortes discriminations dans l'emploi ont été longuement analysées en 2010, 2011 et 2012. Chance ou non pour les Européennes ? La réponse fut mitigée. Mais les Européennes dans leur ensemble sont à nouveau majoritaires parmi les chômeurs.

Les élections européennes de 2009 et de 2014 furent l'occasion de faire le point sur les politiques d'égalité dans l'Union et leur application concrète dans la vie quotidienne des Européennes. En avril 2013 notamment, la question de la parité au Parlement européen a été posée ainsi que celle, à Bruxelles en novembre de la même année, des nouveaux enjeux du féminisme en Europe, liés aux évolutions du vote des femmes et de la vague conservatrice qui submerge actuellement le féminisme et qui entrave les travaux universitaires portant sur les études de genre.

Toujours en 2014, à l'occasion de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, un colloque placé sous le haut patronage de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, intitulé « Les femmes pendant la guerre de 1914-1918 ou un siècle d'émancipation des femmes en Europe », a été organisé en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung. Introduit par Henri Nallet,

il a réuni des intervenantes françaises, allemandes et britanniques qui ont fait le point sur le rôle des femmes pendant cette période difficile où elles ont pris les choses en main durant toute la guerre et assumé des responsabilités qu'elles n'avaient alors que trop peu l'occasion d'assurer jusqu'alors.

Autre thème de réflexion et d'action des associations féministes analysé au niveau européen : la place des femmes dans l'espace public qui a fait l'objet de deux séminaires co-organisés par la Fondation, la CLEF, l'association Genre et Ville et les coordinations locales au Portugal en 2016 et en Italie en 2017. Relativement nouvelle, cette préoccupation, portée aussi désormais par des sociologues, des géographes et des urbanistes, est essentielle pour assurer l'égalité des femmes et des hommes dans la société. Quelle reconquête de la ville pour les femmes ? Quelle est la place des femmes dans l'espace urbain et la transformation des villes ? Que signifie une gouvernance égalitaire au niveau local ? Quelle est l'influence des élues locales sur les politiques de la ville ? Comment restaurer la mémoire des femmes ? Quels défis pose le nouvel Agenda urbain pour les femmes ? Comment mieux intégrer les femmes réfugiées et migrantes dans les villes ? Autant de questions passionnantes dont beaucoup attendent encore une réponse en termes de politiques publiques…

C'est également début 2017 que la Fondation Jean-Jaurès sera représentée au comité exécutif du PSE-Femmes et assistera à toutes les réunions de ce comité jusqu'à fin 2018. Les campagnes pour l'égalité salariale ont été au cœur des actions, ainsi que celle pour la ratification par l'ensemble des États membres de l'UE de la Convention d'Istanbul adoptée par le Conseil de l'Europe en 2011 qui porte sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Au niveau international

La dimension internationale de l'action de la Fondation Jean-Jaurès pour l'égalité entre les femmes et les hommes a toujours été présente. Elle s'est renforcée ces dernières années.

La Fondation Jean-Jaurès a été présente pour la première fois à une réunion de la Commission de la condition de la femme (CSW) de l'ONU à New York en mars 2005. Cette année-là, la 49e session de la Commission célébrait les dix ans de la conférence de Pékin. Le bilan qui en fut tiré fut assez pessimiste. Si certaines avancées ont été constatées, de très fortes inégalités et des discriminations de toute nature subsistaient dans le monde entier entre les femmes et les hommes. Il restait encore beaucoup à faire pour que les douze points retenus à Pékin soient réalisés concrètement, notamment concernant les droits sexuels et reproductifs. Un point positif : le lien qui devait être fait entre la déclaration de Pékin et celle du Millénaire pour le développement

signée en 2000 par 191 États membres dont les objectifs à réaliser à l'horizon 2015 portaient notamment sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

En 2007, pour élargir la connaissance de la situation des femmes hors d'Europe, la Fondation Jean-Jaurès a réuni à Paris, lors d'une rencontre exceptionnelle, des Israéliennes, des Palestiniennes et des Françaises. Il a été particulièrement intéressant d'entendre les Israéliennes et les Palestiniennes expliquer les difficultés qu'elles rencontrent non seulement dans leur combat pour l'égalité dans leur société propre mais aussi dans celui qu'elles conduisent ensemble ou séparément depuis des années, dans la recherche de la paix au Proche-Orient. Ces débats de ce séminaire ont fait l'objet d'une note de la Fondation Jean-Jaurès.

Les rencontres transatlantiques

Entre 2008 et 2014, la Fondation Jean-Jaurès a organisé, aux États-Unis avec la FEPS, cinq rencontres entre Européennes et Américaines. La première s'est tenue à Boston University en octobre 2009 et a fait le point sur l'égalité entre les femmes et les hommes aux États-Unis et en Europe. La deuxième s'est déroulée à Paris les 15 et 16 octobre 2010. Sous le thème générique « Avancer ensemble vers l'égalité », deux questions ont été abordées : agir contre les violences faites aux femmes et comment développer l'accès des femmes à l'emploi et concilier vie professionnelle et vie privée. Une troisième rencontre a eu lieu les 20 et 21 octobre 2011 à Washington D.C. pour poursuivre ces échanges très fructueux.

La quatrième rencontre s'est tenue à Bruxelles, dans les locaux de la FEPS, en octobre 2012 autour du thème : « Debout les femmes ! La représentation des femmes dans la sphère politique et dans la vie professionnelle en Europe et aux États-Unis ». Enfin, la cinquième rencontre s'est tenue à Boston en mars 2014, en partenariat avec Boston University (BU), autour du thème « Woman up ! For a new progressive agenda », abordant notamment le rôle – qui semble un peu en retrait – des partis politiques progressistes pour faire avancer les droits des femmes alors que les mutations de la « révolution numérique » en marche peuvent aggraver, si on n'y prend garde, les inégalités entre les sexes.

La participation à la CSW onusienne

La Fondation Jean-Jaurès participe régulièrement aux réunions annuelles de la Commission de la condition de la Femme (CSW) de l'ONU depuis 2014, où elle était présente à la 58e session. On l'a vu, elle n'y avait été présente auparavant qu'une fois en 2005. Mais depuis 2014, au cours des six années qui ont suivi, la Fondation a été active chaque année à la CSW, en partenariat avec les associations féministes, fondations et partis politiques, à la fois dans le cadre de la société civile

(*parallel events*) et en partenariat avec le ministère des Droits des femmes (*side events*). Cette présence à New York a permis aussi, chaque année, d'organiser avec le PSE-Femmes une rencontre transatlantique qui a réuni des élues et des universitaires américaines et européennes autour de thèmes de réflexion communs comme la participation des femmes à la vie politique ou l'influence du mouvement #MeToo des deux côtés de l'Atlantique.

Pékin+20

En 2015, la 59e session de la CSW a été essentiellement consacrée au 20e anniversaire de la conférence de Pékin. Comme il y a dix ans, le bilan dressé a été décevant, la commission relevant que les progrès réalisés l'ont été trop lentement et que certains droits marquaient une stagnation voire une régression, portant notamment sur leur universalité, en raison d'une montée des forces conservatrices et des mouvements familialistes dans le monde. Par ailleurs, au cours de cette réunion, les exactions de Boko Haram et de l'État islamique à l'encontre de très jeunes femmes chrétiennes ou yazidies ont été abordées dans de nombreux ateliers. Or l'écho médiatique a été très faible face cette barbarie.

C'est la raison pour laquelle la Fondation Jean-Jaurès et la FEPS ont organisé à Bruxelles, en octobre 2015, un séminaire de travail qui a posé la question « Que faire après Pékin + 20 ? ». Il s'est agi de briser ce silence, d'analyser les nouveaux enjeux et de bâtir des propositions pour les femmes pour les années à venir. Parmi elles : faire élire une femme secrétaire générale des Nations unies, ce qui n'est jamais arrivé en soixante-dix ans, ou encore investir dans les jeunes générations de femmes.

CSW63 : un constat sans appel

Au fil des CSW, la Fondation Jean-Jaurès a abordé, en liaison ou non avec le thème principal de l'année, la question des droits sexuels et reproductifs, marquée par le lancement d'un appel international en 2016, la présence de Laurence Rossignol, ministre de l'Enfance, des Familles et des Droits des femmes en 2017 et celle de Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations en 2019 ; les femmes et le développement durable, l'Agenda 2030 : paix, sécurité et élimination des violences contre les femmes (CSW60) ; l'autonomisation politique des femmes, en présence de Marlène Schiappa (CSW62) ; l'accès à la terre et aux droits sexuels et reproductifs pour chaque femme ; l'impact du changement climatique sur les femmes et les filles en milieu rural ; les femmes en situation de vulnérabilité et de pauvreté et leur accès aux services publics et à la protection sociale ; les femmes et filles migrantes dans l'espace francophone : enjeux et défis de l'accès à la protection sociale ; la protection sociale dans une économie féministe (CSW63).

À l'issue de la CSW 63, en mars 2019, soixante-quatorze ans après la création de l'ONU, le constat est sans appel : l'ONU et le Parlement européen notent tous deux que les inégalités entre les femmes et les hommes s'amplifient, qu'il s'agisse de l'éducation, de la protection sociale, de la santé, de l'égalité salariale, des droits sexuels et reproductifs ou de la violence, malgré des progrès en matière de législation. Ce constat commun se révèle d'autant plus inquiétant si on considère certaines situations dans lesquelles les femmes sont les principales victimes : la guerre, la pauvreté, le handicap, la ruralité. Elles ont été particulièrement mises en lumière lors de la CSW63.

Ce recul, qui s'accentue depuis quelques années, s'explique notamment par la montée des extrémismes religieux et des mouvements conservateurs dans le monde. Le temps est venu de réagir.

Vers une cinquième conférence mondiale ?

C'est pourquoi le vingt-cinquième anniversaire de la conférence de Pékin s'annonce plus que jamais important pour tenter d'inverser enfin le cours des choses. La Fondation Jean-Jaurès participera activement, à New York en mars 2020, lors de la CSW64 et à Paris en juillet 2020 aux réunions, séminaires et conférences qui seront organisés. À New York, la Fondation Jean-Jaurès sera partenaire de trois *parallel events* co-organisés par la FEPS, Femmes Santé Climat, Unicef, le PSE-Femmes, ONU Femmes Allemagne et le Fair Pay Innovation Lab. Le premier portera sur l'impact majeur du changement climatique sur les filles et les femmes et leur autonomisation dans le cadre de l'agenda 2030 dont l'objectif numéro 5 (sur les dix-sept qu'il comporte) est la réalisation de l'égalité entre les sexes; le deuxième abordera la question de l'égalité salariale ; le troisième se penchera sur la question de savoir comment bâtir des sociétés plus justes sur le plan de l'égalité entre les femmes et les hommes *via* une approche solidaire entre les générations.

Les anniversaires, c'est bien. Mais une cinquième conférence mondiale sur les femmes, ce serait mieux encore. En effet, si les douze points relevés lors de la conférence de Pékin restent d'actualité, de nouveaux aspects ont émergé depuis 1995, comme le réchauffement climatique, la révolution numérique ou encore la montée des populismes, autant d'enjeux nouveaux auxquels les femmes sont les premières confrontées. Il s'agit donc, en partant de la situation difficile d'aujourd'hui, de refonder un programme d'action au niveau international pour parvenir enfin, à l'horizon 2035, à une pleine égalité de droits et de chances entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, en fixant des objectifs précis à respecter par l'ensemble des États membres de l'ONU. La France, qui affirme développer une « diplomatie féministe », pourrait, à l'occasion du Forum Génération Égalité qui se tiendra à Paris en juillet prochain, prendre la tête de cette initiative attendue par des millions de femmes dans le monde. Un beau projet pour notre pays et

pour la planète?